Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_14-DE

MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **27 mars 2025**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	31	4	8

Date de convocation le **21 mars 2025**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Antoinette **ATTO**

V_DEL_250327_14

Octroi d'un mandat au CDG69 pour mener la procédure de consultation pour le choix d'une convention de participation pour le risque "santé" et/ou le risque "prévoyance" à effet du 1er janvier 2026

Rapporteure: Madame PRALY

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Joëlle **GIANNETTI**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Yvette **JANIN** donne pouvoir à Régis **DUVERT**, Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Fréderic **KIZILDAG** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Thierry **ELIEN**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_14-DE

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2020, plus de 270 collectivités et établissements bénéficient des conventions de participation en protection sociale complémentaire mises en place par le Centre de gestion du Rhône de la Métropole de Lyon (cdg69). Ces conventions, couvrent les risques santé et prévoyance et arriveront à leur terme le 31 décembre 2025.

Dans ce contexte, et conformément à l'article L827-7 du code général de la fonction publique et à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, le cdg69 relance une procédure de marché pour mettre en place de nouvelles conventions, avec une prise d'effet au 1er janvier 2026 pour une durée de six ans.

Cette démarche vise à garantir des solutions adaptées aux besoins des agents publics et de leurs employeurs, tout en respectant les exigences réglementaires, notamment celles définies par le décret du 20 avril 2022. Bien que l'accord collectif national du 11 juillet 2023 ne soit pas encore intégré dans la réglementation, il pourrait constituer un élément de référence dans l'élaboration des conventions à venir.

Une première réunion de travail s'est tenue vendredi 13 décembre 2024 avec un panel représentatif de collectivités du département du Rhône et de représentants du personnel siégeant au Comité Social Territorial (CST) du centre de gestion. Ces échanges ont permis d'identifier les attentes des parties prenantes et de poser les bases d'une offre en phase avec les besoins des collectivités et de leurs agents. Afin de poursuivre cette concertation, une deuxième réunion a été organisée le 20 janvier 2025, durant laquelle un retour du questionnaire a été transmis aux collectivités du Rhône, permettant d'identifier les tendances et d'affiner des besoins afin d'orienter le cahier des charges de consultation.

La présente saisine du Conseil municipal a pour objet de valider le choix de la convention de participation comme mode de gestion de la participation employeur et d'autoriser le cdg69 à lancer une opération de consultation pour le compte de la ville de Vaulx-en-Velin et de son CCAS.

Cette délégation ne lie pas la collectivité, qui à l'issue de la consultation et à la lumière du (des) contrat(s) proposés par le cdg69 demeure libre d'adhérer ou non.

- **<u>Présentation des étapes et du planning de la procédure :</u>**
  - première saisine du CST pour avis (11 mars 2025) sur le choix de la convention de participation comme mode de gestion de la participation employeur ;
  - transmission des statistiques de sinistralité de la collectivité au cdg69 avant le 28 février 2025 ;
  - présentation d'une délibération en Conseil municipal mandatant le cdg69 pour mener la consultation pour le compte de la collectivité le 27 mars 2025 ;
  - si la collectivité souhaite poursuivre avec le cdg69 suite à la présentation de(s) offre(s) retenue(s) :
    - deuxième saisine du CST (date prévisionnelle de septembre) après la décision d'attribution du conseil d'administration du cdg69 (23 juin 2025) et le choix des opérateurs PSC pour définir les modalités de la participation employeur (montant, critères sociaux…) et déterminer les garanties de protection ;
  - présentation d'une délibération au Conseil municipal à l'automne 2025 pour l'adhésion à la (aux) convention(s) de participation choisie(s) et autorisation de

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_14-DE

l'autorité territoriale à signer tous les documents afférents (conditions générales, particulières…) ;

- transmission de la délibération au cdg69 avant le 1er décembre 2025.

- **Pilotage et concertation :**

La direction des ressources humaines est le principal acteur de cette démarche pour le compte de la collectivité. Plus largement, des réunions de travail ont été organisées avec le cdg69 et les collectivités du département du Rhône.

Un AMO a été mandaté par le cdg69 pour accompagner la démarche.

Les représentants du personnel sont rencontrés en instance de dialogue social pour échanger sur le projet.

Les agents municipaux seront informés de la mise en place du nouveau contrat et des garanties de celui-ci.

Des campagnes de communication internes sont prévues (mailing, intranet…) ainsi que des cessions d'information menées sur place par le(s) opérateurs retenu(s).

Le nouveau contrat entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser le CDG69 à lancer la phase de consultation pour la ville de Vaulx-en-Velin et son CCAS ;
- autoriser Madame la Maire à signer la convention avec le cdg69.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_14-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser le CDG69 à lancer la phase de consultation pour la ville de Vaulx-en-Velin et son CCAS ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec le cdg69.

Suffrages exprimés	**35**	
Vote(s) Pour	**35**	Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Fréderic **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**
Vote(s) Contre	**0**	
Abstention(s)	**0**	
Ne prend pas part au vote	**0**	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 27 mars 2025.

Signé par : Hélène GEOFFROY
Date : 03/04/2025
Qualité : La Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

La secrétaire de séance

Antoinette ATTO